

Le Virus des Libertés  
Netzwerk Impfentscheid  
Réinfo Santé Suisse international  
CREE  
Association Collectifs Parents Suisse  
Aletheia

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Alain Berset, Conseiller fédéral  
Inselgasse 1  
3003 Berne

Lutry, le 14 juin 2021

## Vaccination des enfants de moins de 18 ans

Monsieur,

En tant que présidentes et présidents des collectifs signataires, nous tenons à vous faire part de notre désaccord quant aux récentes déclarations de l'OFSP au sujet de la vaccination contre la maladie Covid-19 des mineurs de moins de 18 ans. En effet, dans son courrier du 5 mai 2021, « Informationen für Covid-19-Impfung », l'OFSP a déclaré que les enfants capables de discernement, dès l'âge de 10 ans, pouvaient décider seuls de se faire vacciner, soit indépendamment de l'accord de leurs parents ou représentants légaux.

Il semble en effet que l'OFSP se soit précipité. Nous souhaitons alors rappeler à l'OFSP que **selon les normes internationales et constitutionnelle en vigueur, les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ont un besoin de protection accrue**, protection qui ne peut être offerte que par les titulaires de l'autorité parentale, en particulier pour certaines décisions médicales qui les concernent. Ainsi, et conformément à l'avis de droit CHAPPAZ/NANCHEN/VOUTAT ci-joint, nous souhaitons rendre l'OFSP attentif au fait que le **consentement écrit du mineur et du titulaire de l'autorité parentale sont exigés pour procéder à la vaccination de tout mineur, même capable de discernement. En tout état de cause, seul un médecin connaissant particulièrement bien le mineur est apte à évaluer sa capacité de discernement.**

En outre, les consentements doivent être éclairés. L'information donnée au mineur et à son représentant légal doit ainsi porter sur la balance bénéfices-risques individuelles. Or, les moins de 18 ans en bonne santé ou sans maladie évolutive n'ont aucun risque de mourir de la maladie ou de souffrir d'une grave complication. **Le bénéfice de la vaccination pour les mineurs est ainsi complètement nul.** A l'inverse, les données de pharmacovigilance démontrent que les **mineurs avec comorbidité ont un risque de décès 60 fois plus élevé qu'avec la maladie Covid-19, et puisqu'aucun enfant en bonne santé n'est décédé de la Covid-19 en Suisse, le risque lié à la vaccination est encore plus grand<sup>1</sup>. Ce risque individuel n'est éthiquement pas admissible**, ce d'autant plus s'il est pris dans le but de protéger les personnes à risque, soit les personnes de plus de 65 ans.

Nous tenons à rappeler encore que les consentements du mineur et de son représentant légal doivent en outre être donnés librement : ils doivent être dénués de toute pression, menace ou contrainte. Ainsi, les signataires soussignés s'opposent fermement à ce que la vaccination contre la Covid-19 soit effectuée sur des mineurs dans un cadre scolaire ou dans un centre de vaccination, ces lieux étant sujets à de fortes pressions sociales. **Seul un entretien individualisé, avec temps de réflexion, permet de garantir un consentement libre.**

Ainsi, nous tenons à réaffirmer notre indignation quant aux modalités de cette politique de vaccination des mineurs, même capables de discernement. Dans tous les cas, nous n'hésiterons pas à utiliser toutes les voies juridiques possibles en cas de vaccination d'un mineur même capable de discernement et quel que soit son âge.

<sup>1</sup> [www.covid19.admin.ch](http://www.covid19.admin.ch)

[https://www.adrreports.eu/en/search\\_subst.html#](https://www.adrreports.eu/en/search_subst.html#) → C → Covid

**La légalité de la décision d'autorisation des vaccins destinés aux mineurs, la responsabilité pénale, civile et déontologique du médecin vaccinant, la responsabilité des autorités scolaires, des autorités cantonales et fédérales, et même la responsabilité pénale des titulaires de l'autorité parentale seront systématiquement examinées et portées devant la justice.**

Dans l'espoir que notre position sera entendue et que vous procéderez aux nouvelles recommandations qui s'imposent pour la santé de nos enfants, nous vous adressons, Monsieur, nos cordiales salutations.

Au nom des associations :

**Le Virus des Libertés,**



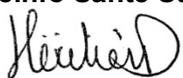
Youri Widmer, Président  
Case postale 129  
1092 Lutry  
[levirusdeslibertes@mail.ch](mailto:levirusdeslibertes@mail.ch)

**Réseau choix vaccinal,**



Rossana Scalzi, Coordinatrice  
Wetti 41  
9470 Buchs  
[info@impfentscheid.ch](mailto:info@impfentscheid.ch)

**L'ONG Réinfo Santé Suisse International**



Delphine Héritier de Barros, Présidente  
[info.collectif-sante@protonmail.com](mailto:info.collectif-sante@protonmail.com)

**Collectif romand éducateurs et enseignants**



Monica Medaina, Présidente  
[contact@associationcree.net](mailto:contact@associationcree.net)

**Association Collectifs Parents Suisse**



Vanessa van der Lelij, Présidente

**Aletheia**



Andreas Heisler, Président  
[info@aletheia-scimed.ch](mailto:info@aletheia-scimed.ch)